

16 février 2024

Objet : Règlement REACH

La société Arconic Architectural Products S.A.S. s'engage à assurer la sécurité de ses produits et à respecter ses obligations dans le cadre du règlement REACH. Pour rappel, l'objectif de REACH est d'enregistrer, d'évaluer, d'autoriser et de restreindre les substances chimiques. C'est pourquoi nous avons mis en place l'action suivante :

- Prise de contact avec nos fournisseurs et autres membres de notre chaîne d'approvisionnement pour s'assurer de l'enregistrement des substances chimiques concernées par REACH afin de pouvoir poursuivre la mise sur le marché des produits Arconic.

Nous pouvons dès lors vous confirmer que l'ensemble des substances utilisées par nos fournisseurs a été enregistré dans REACH.

Veillez également noter que les produits finis que nous vous livrons sont considérés comme des articles ne nécessitant pas d'enregistrement dans le cadre du règlement REACH.

Par ailleurs, Arconic Architectural Products S.A.S. suit continuellement la liste des substances candidates définies par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (E.C.H.A.).

Nos produits finis ne contiennent pas de substances inscrites sur la dernière révision de la liste candidate (23 janvier 2024) à des concentrations supérieures à 0,1% en poids.

Pour toute question à propos des produits Arconic et du règlement REACH, vous pouvez contacter votre interlocuteur commercial ou l'équipe REACH d'Arconic à l'adresse REACHTeam2@arconic.com.

Cordialement,



Antoine Gollentz
Directeur de production



Samy Bonin
EHS Manager